



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_28-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_8_28**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruziers, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Présents : 26

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Rapport d'activités de la
Communauté de communes du
Pays des Vans en Cévennes
2024**

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien,
Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Joël Fournier _ Pr ésident rappelle qu'au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L5211-39, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Ce rapport annuel a un double objectif :

Permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI ;

Améliorer la transparence de la coopération entre les communes et l'EPCI.

Ce rapport est présenté de manière synthétique en séance. Le rapport d'activités est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités, APPROUVE le contenu dudit rapport, AUTORISE le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés, AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_28-DE

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le